



ADDITIF RECTIFICATIF N°006/ADD/CBK/2025

Portant modification de certaines dispositions de l'appel d'offres ci-après :

DAO 12 et 13/AONO/CBK/CIPM/2025 en procédure d'urgence pour la construction d'un pont définitif 12,00m sur la rivière Enyum Nsu sur le tronçon de route communale Nkongnen II – Evindissi (lot1) et construction d'un pont définitif (8,00m) sur la rivière Onangondi sur le tronçon de route communale CSI Nkilntsam – Bembe (lot2) dans la Commune de Bikok, Département de la Mefou et Akono, Réion du Centre exercice 2026 et la construction de la clôture de l'école publique G1 et G2 de Bikok-centre dans la Commune de Bikok.

DAO 12 :

Lire : Tout soumissionnaire peut être cumulativement attributaire des deux lots.

La Mairie prend en compte toutes les autres observations et s'engage à se conformer aux exigences et recommandations de l'Agence.

NB : La commission tiendra compte des observations et les recommandations de l'agence lors de l'ouverture des plis.

Fait à Bikok, le **22 DEC 2025**

AMPLIATIONS:

- DG/ARMP;
- GOUV/R-CENTRE
- PRÉFET/MAK;
- DDMAP/MAK
- PCIPM/CBK;
- SOUMISSIONNAIRE;
- ARCHIVES/CHRONO.

